

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT

(12 janvier 2023)

OBJECTIF : Établir des règles et normes en matière d'achat de livres, timbres, matériel philatélique, etc., ou de services, afin de répondre aux besoins de la Fédération, tout en respectant les limites budgétaires disponibles.

BARÈMES D'ACHAT

1. L'approvisionnement de tout matériel devra être fait selon la procédure suivante :
 - a. Les achats de $\leq 1000\$$ peuvent être faits par la direction générale.
 - b. Les achats $> 1000\$$, jusqu'à concurrence de $2000\$$, doivent être entérinés par la présidence.
 - c. Les achats $>$ que $2000\$$ doivent être approuvés par le CA.
2. Le recours aux services d'un consultant ou d'une entreprise de services est assujéti aux mêmes barèmes que l'achat de matériel.
3. Sont exclus de ces barèmes, les biens et services fournis par le RLSQ, dans le cadre des frais d'opération courants inhérents à la gestion de la Fédération.

CHOIX DES FOURNISSEURS

1. La FQP établira une liste des fournisseurs « commerçants » avec lesquels elle désirera transiger.
2. Si une dépense substantielle en regard d'un achat est envisagée, elle pourrait, le cas échéant, faire l'objet d'une soumission.
3. Les achats préférentiels : lors d'achat auprès des fournisseurs, la FQP s'assurera d'accorder la priorité aux marchands membres de la Fédération, dans la mesure où le prix offert est égal ou inférieur au meilleur prix soumis.

LIVRES

1. Afin d'encourager la production de documents philatéliques québécois, la Fédération pourra procéder à l'achat de 2 exemplaires d'un volume, à raison d'un maximum de $100\$$ l'unité. Au-delà de $100\$$, un seul exemplaire sera acheté.

CATALOGUES SCOTT ET UNITRADE

1. L'achat de catalogues mondiaux, Scott ou Unitrade Canada, fera l'objet d'une soumission auprès des fournisseurs « commerçants » identifiés par la FQP.
2. Suite à la sélection d'un fournisseur, une entente d'achat de catalogues Unitrade Canada sera établie par la Direction générale.
3. Un achat de la série complète de catalogues Scott, à raison de 2 exemplaires (1 pour Québec et 1 pour Montréal) sera fait annuellement par la FQP .

4. Un encan virtuel, via le site Espace-FQP et/ou les médias sociaux, sera organisé afin de procéder à la revente des catalogues usagés, lors de leur nouvelle parution. Lesdits catalogues seront vendus au plus offrant en favorisant, à mise égale, les membres en règle de la Fédération.

DIVERS

1. Tout **achat majeur** de cadeaux et/ou marques de reconnaissance à l'égard des bénévoles à raison d'une fois par année (ex. : à Noël), devra faire l'objet d'un budget, et être entériné par le CA.
2. L'achat à Postes Canada de timbres « récents » commémoratifs et/ou semi-postaux devra être envisagé, afin d'utiliser ces derniers dans le cadre d'expédition aux membres pour, dans la mesure du possible, ne pas entraver la bonne marche de la gestion de la FQP, lors d'envois de masse.